



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **30 octobre 2017**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

### **Approbation du budget 2018**

#### **Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de 10 812 377 F aux charges et de 11 156 000 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 343 623 F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 343 623 F et résultat extraordinaire de 0 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 31 centimes.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le référendum ne peut s'exercer qu'en conformité des dispositions constitutionnelles.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 18 décembre 2017.**

Vandœuvres, le 8 novembre 2017

La présidente du Conseil municipal  
**Ariane de LISLE-SARASIN**